



Séance du conseil municipal jeudi 12 septembre 2024

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. DAMY Michel à M. BRIAND Pierre Yves, Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme MACOIN Gladys, M. ROULLAND Alain à Mme CLAISSE Laurence, Mme HALLER Dorothée à M. BALUTEAU Patrick, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à Mme SABOURAUD Nathalie, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

À 20 h 30, M. Le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs.

M. Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

3. Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT

M. Le MAIRE - rappelle qu'il s'agit de l'association du golf et non de la société.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Pour	25	

4. Attribution de subventions associatives

4.1 Asso Sport Verriers de Cognac (Moto Verre Tourisme)

Mme Gladys MACOIN - explique que cette demande entre dans le cadre de la journée paralympique organisée le 24 mai par la mairie et qu'elle concerne le remboursement de leurs frais.

M. Le MAIRE - ajoute que tout le monde a « mis la main à la pâte » et qu'il n'a eu que de bons retours.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Comité des Oeuvres Sociales (Personnel ville)

M. le MAIRE - précise que cette demande est identique à celle de l'an dernier.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

Les Castelbaladins

Mme Gladys MACOIN - indique que des représentants de l'association sont venus présenter leurs projets.

M Le MAIRE - ajoute que cette association est en bonne santé financière et qu'un nouveau président et bureau viennent d'être élus.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

5. Dénomination d'une rue

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande combien il y a d'habitations dans cette impasse.

M. LE MAIRE - répond qu'il n'y en a qu'une pour l'instant mais, bien que cette impasse soit privée, La Poste oblige qu'elle soit dénommée.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - interroge pour savoir qui va payer le panneau.

M. Le Maire - souligne que la commune a déjà pris en charge ce genre de frais et que, par souci de cohérence et d'uniformité des panneaux, il en sera de même bien que, légalement, il n'y ait aucune obligation.

M. Pierre NAU - ajoute que cette dépense ne va pas mettre en péril le budget communal.

M. Philippe OURTAAU - souhaiterait savoir pourquoi le nom de Primeroses a-t-il été choisi.

M. Pierre NAU - explique que primrose est l'un des noms des roses trémières, fleurs présentes dans cette rue. De plus, c'est le nom donné par les croisés lorsqu'ils l'ont rapportée d'Orient et cela fait donc écho à la chapelle des Templiers, située à proximité de l'impasse.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

6. Autorisation à Monsieur Le Maire de signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental – création d'un plateau surélevé

M. le MAIRE - expose que le Département est gestionnaire de la voirie, avenue de Barbezieux et que cette convention évitera tout éventuel contentieux.

- ajoute que cet aménagement va être complété par la pose de barrières et de bornes lumineuses car il y a beaucoup de circulation et de personnes, y compris des enfants, qui traversent pour aller à la pharmacie et à l'école.

M. Le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

7. Autorisation à Monsieur Le Maire de signer une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental – aménagement d'arrêt de bus

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - interroge sur la double compétence départementale et communautaire.

M. Le MAIRE - répond que la compétence communautaire concerne l'aménagement de l'arrêt de bus.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - revient sur l'état de l'arrêt de bus qui se situe devant le futur KFC.

M. Le MAIRE - informe qu'une réunion avec l'EPCI s'est tenue il y a quelques jours pour faire avancer l'aménagement de la rue de l'Anisserie.

- rapporte que ce dossier rencontre des difficultés techniques et financières car il y a le franchissement de la bretelle d'entrée et de sortie de la RN ainsi que la voie ferrée qui nécessitera la création d'une passerelle.

- ajoute qu'il a été décidé de phaser le projet et de se concentrer, dans un premier temps, sur la réalisation de la partie située entre le pont SNCF et l'avenue d'Angoulême.

- souligne que la problématique de l'arrêt de bus du KFC sera donc traité.

- déplore l'implantation du KFC sur cette portion.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si les piétons, qui iront à KFC, pourront y accéder par la rue de l'Anisserie.

M. Le MAIRE - répond qu'il y aura un accès par le trottoir de la rue de l'Anisserie. Il avoue ne pas connaître en détail l'aménagement du site, mais il y aura bien un accès, pour les véhicules, par la rue de l'Anisserie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il y aura une sortie pour les véhicules par la rue de l'Anisserie car si cela était le cas, ce serait un problème majeur.

M. Le MAIRE - stipule que le permis date de plusieurs mois et qu'il ne sait plus très bien ce qui a été déposé mais, en tout état de cause, il ne sera pas question de traverser la rue de l'Anisserie ni d'aménager une sortie sur celle-ci.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que M. Philippe OURTAAU a assuré, la veille au soir, en commission cadre de vie, qu'il n'y aurait pas de sortie donnant sur la rue de l'Anisserie.

M. Philippe OURTAAU - confirme que tout se fera de l'autre côté de l'établissement car celui-ci se situe beaucoup trop près du rond-point.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que l'implantation de cet arrêt de bus est un véritable danger et ne souhaite pas que se produise le même accident qu'à Cognac où une personne a été percutée.

M. Le MAIRE - déclare qu'un arrêt de bus sur le trottoir, ce n'est pas rare.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

M. Le MAIRE - répond qu'il n'est pas possible d'empêcher les gens de s'asseoir.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – ajoute que le problème n'est pas là, c'est le véhicule qui est mis en cause car l'on se trouve à la sortie d'un giratoire.

- s'emporte car avec l'EPCI, il faut savoir mettre le pied dans la porte, le Maire doit faire son travail pour qu'aucun accès ne se fasse par la rue de l'Anisserie.

M. Philippe OURTAAU - fait remarquer que la commune a tout de même réussi à faire changer de place l'arrêt de bus qui était de l'autre côté de la rue.

M. Le MAIRE - demande à M. FAYEMENDIE d'arrêter ses attaques surnoises et stupides.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - hausse le ton, je viens ici pour travailler vous ne savez qu'insulter ; qui est surnois ?

M. Le MAIRE - fait remarquer la condescendance de M. Jean-Claude FAYEMENDIE lorsque celui-ci interpelle les élus en les appelant « Monsieur le Maire-adjoint »

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – déclare que Monsieur le Maire ne changera pas sauf lorsqu'il était minoritaire.

- ajoute que rien ne peut être fait avec lui.

- rappelle avoir proposé à Monsieur Le MAIRE, lors du dernier conseil municipal, de faire avec lui un tour de la commune pour se rendre compte des manquements d'entretien et qu'il lui avait été répondu « non merci, je sélectionne mes fréquentations ».

M. Le MAIRE - affirme ne pas avoir envie de faire quoi que ce soit avec M. Jean-Claude FAYEMENDIE.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime avoir souligné quelque chose de très important qui concerne principalement des personnes modestes, déshéritées et qui n'ont pas de place pour attendre leur bus en toute sécurité.

Compléments apportés suite au conseil municipal : Dans le permis déposé pour le KFC : aucune sortie sur la rue de l'Anisserie n'est prévue pour les véhicules. La sortie se fera par le parking d'Auchan.

Contre	
Abstention	
Pour	27

8. Approbation du programme et de l'enveloppe du projet « Aménagement de l'école maternelle La Combe des Dames et rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès »

M. Le MAIRE - expose qu'il est judicieux de transformer l'ancien logement de fonction en salle de restauration pour apporter du bien-être aux élèves de l'école maternelle qui, jusqu'à maintenant, occupaient la cantine des primaires.

M. le Maire soumet au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

9. Autorisation à Monsieur Le Maire de signer une convention de gestion (avenant n°2) des points d'apport volontaire enterrés de la commune de Châteaubernard avec CALITOM

M. Le MAIRE - relève que CALITOM prend en charge la totalité des frais.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

10. Autorisation à Monsieur Le Maire de signer une convention avec Monsieur Le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

11. Guide des tarifs 2024 - 2025

M. Le MAIRE - expose qu'il a été ajouté un tarif de location pour la salle Sainte Thérèse ; les autres tarifs, votés en juin dernier, restent inchangés.

Contre	
Abstention	
Pour	27

12. Autorisation à Monsieur Le Maire de solliciter une subvention auprès du département et de l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de la végétalisation de la cour de l'école Jules Vallès

- M. Le MAIRE
- rappelle que le concours du CAUE a été sollicité et qu'un travail a été réalisé l'an dernier avec les enseignants et les élèves.
 - indique qu'un décaissage d'une partie de la cour a été réalisé et que deux tranches supplémentaires seront nécessaires pour finaliser la végétalisation de cette cour.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

13. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents d'agents techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

- M. Le MAIRE
- explique qu'il s'agit d'emplois non permanents permettant de détecter des agents susceptibles d'intégrer la collectivité sur des postes pérennes.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

14. Abrogation du règlement municipal de la commande publique

- M. Le MAIRE
- informe que les seuils évoluent fréquemment dans le code de la commande publique ; il est donc plus simple de s'y référer et de l'appliquer purement et simplement.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	
Abstention	
Pour	27

15. Transfert des actifs vers le SPIC « Budget Maraîchage Municipal »

M. Le MAIRE

- précise qu'il s'agit d'une question administrative qui concerne le transfert des parcelles et du matériel utilisés dans le cadre du maraîchage. Ainsi, en cas d'arrêt de cette activité, ces actifs reviendront dans le budget principal.

Contre	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE ; Mme Laëtitia GANTNER-FEITO
Abstention		
Pour	25	

16. Création d'un poste permanent d'agent polyvalent d'exploitation et d'entretien des bâtiments et de la voirie aux Services techniques et au Castel

M. Le MAIRE

- informe que l'agent recruté sera affecté à 70% aux services techniques et à 30 % au Castel ; cela permettra au chef d'équipe « voirie bâtiments », qui occupe actuellement ces missions, de revenir à son affectation première.

Contre		
Abstention		
Pour	27	

17. Questions diverses

17.1 Depuis des mois nos espaces verts (municipaux et communautaires) sont dans un quasi abandon : cause ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - attaque en disant qu'un règlement impose de donner les questions diverses 48 H avant les séances ; le même délai devrait être imposé pour obtenir des réponses écrites.

M. Le MAIRE

- répond qu'il est toujours apporté une réponse aux questions traitées.

M. Pierre NAU

- confirme que les réponses des questions diverses sont toujours mentionnées dans les comptes-rendus.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime avoir passé l'âge de s'amuser.

- accuse la majorité d'accaparer le silence ; ce conseil municipal n'est pas une assemblée, c'est un conclave très privé d'où il ne sort qu'une fumée noire.

- regrette d'être le seul à évoquer des questions diverses.

- rappelle que, depuis des mois, les espaces verts sont dans un quasi état d'abandon mais que, bizarrement, on nettoie devant chez lui quelques jours avant les conseils municipaux.
 - ajoute qu'il n'est pas le seul à faire ces remarques.
- M. Le MAIRE - demande à M. FAYEMENDIE s'il croit que l'on s'occupe plus particulièrement de sa rue.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - ajoute que sur le terrain des Quillettes, il était impossible de jouer aux boules tant l'herbe était trop haute et les arbustes non taillés.
- s'insurge du manque d'organisation précise du travail et rappelle que les élus doivent être présents.
- M. Le MAIRE - déclare à M. FAYEMENDIE qu'il est ridicule et mal placé pour lui faire la morale.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - reproche à Monsieur Le MAIRE d'être toujours dans la dérision.
- rappelle qu'il est interdit de faire des réunions secrètes avec le personnel municipal ; le débat devrait avoir lieu en conseil municipal et non dans des réunions secrètes comme dans les dictatures.
- M. Pierre NAU - lui demande s'il se prend pour le Général de Gaulle.
- M. Le MAIRE - précise que tout un chacun peut adresser des remarques dès lors qu'il y a un problème sur la commune mais que personne ne peut croire en ces attaques non fondées.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - se révolte et rappelle que lui, ne s'est jamais fait payer de repas dans de grands restaurants par des associations contrairement à M. Le MAIRE.
- Mme Gladys MACOIN - s'écrie « stop » pour que cessent ces propos diffamatoires.
- M. Le MAIRE - ajoute que ce comportement n'est pas bon pour la santé.
- M. Pierre NAU - proteste car M. FAYEMENDIE est en train d'attaquer M. Le MAIRE.
- M. Le MAIRE - explique qu'il a effectivement été invité par le CIDVAT en qualité de représentant de la commune et non à titre personnel.
- M. Pierre NAU - déclare connaître la source de cette information.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'emporte, car il estime qu'il faut se battre et qu'il n'a jamais entendu un élu de la majorité débattre sur un dossier.

- rappelle qu'il est élu depuis 48 ans et qu'il a toujours travaillé tous ses dossiers.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE (à Mme Maria MAUMONT) - vous vous amusez autour de cette table mais je ne vous ai jamais vu présenter un dossier.
- M. Le MAIRE - rappelle la chanson de Georges Brassens « Le temps ne fait rien à l'affaire », ça ne rend pas intelligent et propose de chanter la suite.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'énervé et souligne que M. Le MAIRE a soutenu les idées d'un Président immature, « vous défendez des parlementaires qui n'ont aucun scrupule ».
- M. Éric LIAUD - demande que la question diverse soit posée.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare « la France est en train de sombrer ».
- M. Le MAIRE - demande à M. FAYEMENDIE si toutes les personnes qu'il soutient sont biens.
- M. Éric LIAUD - insiste pour en revenir aux questions diverses et non aux affaires de l'État.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'obstine et signale qu'il a pris en photo une dame de 80 ans qui nettoyait son caniveau car la commune n'en assurait pas l'entretien.
- M. Éric LIAUD - précise que cette personne, qui n'a pas 80 ans, a été prise en photo sans droit à l'image.
- déclare que Grand Cognac n'a pas fait le nettoyage de la rue René Bienès et ce n'est pas normal mais dire que la commune est une décharge, c'est excessif.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - revient sur la désorganisation totale des services techniques alors même que l'on fait du maraîchage.
- Mme Gladys MACOIN - s'impatiente et demande quelle est la question.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE – reprend : vous allez peut-être me répondre comme votre Maire, si vous voulez m'attaquer.
- Mme Gladys MACOIN - l'interrompt, je ne vous attaque pas je veux connaître la question.
- M. Le MAIRE - demande à M. FAYEMENDIE de ne pas faire le clown et lui précise qu'il connaît parfaitement la situation car elle a été évoquée à la commission cadre de vie, où il siège.
- M. Phillipe OURTAAU - confirme que tout a été expliqué hier soir et, entre autres, pourquoi il y a eu changement de directeur adjoint aux services techniques.

- explique que les administrés disposent d'une plate-forme pour signaler des problèmes ; ils appellent également la mairie principalement pour signaler des nids de poules ou le manque d'entretien sur des terrains privés mais sur le domaine public c'est très rare.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que les élus refusent de reconnaître que les choses peuvent avancer.

- quid de la rue Samuel de Champlain ?

M. Philippe OURTAAU - indique qu'il y a des priorités mais que certains retards sont dus à la météo.

- ajoute que, concernant la signalisation horizontale, tout a été expliqué la veille au soir lors de la commission cadre de vie.

M. Le MAIRE - souligne être conscient que rien n'est parfait mais sans utilisation de produits phytosanitaires, ça n'aide pas les services

- rappelle qu'on n'est plus il y a 20 ans, les méthodes ont changé.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE – rétorque que l'huile de coude ne pollue pas et que les services peuvent s'organiser et veiller à ne pas laisser les égouts bouchés pendant des mois

M. Le MAIRE - dit que ces propos ne sont pas crédibles.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'emporte, soulignant qu'il fait son travail d' élu sans pour autant se faire inviter par n'importe qui.

M. Le MAIRE - se réjouit de retrouver le vrai FAYEMENDIE.

M. Pierre NAU - affirme que ces remarques sont totalement inintéressantes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - hausse le ton pour souligner qu'il ne s'adresse pas aux personnes qui aboient mais au Maire.

17.2 La statue symbolisant la ville de Châteaubernard est toujours en état d'abandon en face des WC avec les feuilles de l'automne 2023 en recueillant celles de 2024. Où en êtes-vous pour l'installer dans un endroit plus digne et plus protecteur ? Cette sculpture a été réalisée dans le bois du cèdre de la mairie par un artiste canadien de grande réputation en Amérique du Nord en particulier chez les indiens.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - se révolte car la statue qui a été sculptée par un artiste canadien, qui réalise les totems des indiens, est laissée à l'abandon.

- souhaite avoir des explications du Maire-Adjoint en charge du cadre de vie.

M. Philippe OURTAAU - répond M. le Conseiller municipal...

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - interrompt son interlocuteur pour souligner qu'il serait bien d'ajouter Maire honoraire.

M. Philippe OURTAAU - poursuit son intervention en précisant que la statue a été nettoyée cet été avec un produit spécial.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle qu'il avait été évoqué, par la Ministre de la Culture, Mme Dominique PETIT, lors du précédent conseil, la possibilité de déplacer la statue en extérieur, dans le parc du Castel, en y apportant un entretien particulier.

Mme Dominique PETIT - reconnaît effectivement avoir proposé cette solution mais, dans le compte-rendu il est bien précisé, en haut de la page 12 que la statue restera à sa place.

Mme Maria MAUMONT - précise qu'elle s'était renseignée pour une installation à l'extérieur mais qu'il lui avait été assuré que la statue ne supporterait pas la pluie.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à quoi servent les conseillers.

- considère que la statue est gérée de façon autoritaire, et que la mairie est dirigée sous l'incompétence du Maire.

M. Didier GAUTHIER - confirme que seul M. FAYEMENDIE souhaite le déplacement de la statue.

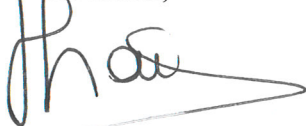
- ajoute que c'est la preuve qu'il y a bien des réponses aux questions diverses.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - s'emporte : « toi, GAUTHIER, tu étais sur ma liste et après tout ce que tu as dit sur eux... »

M. Le MAIRE - confirme que la statue est très bien où elle est et que ce n'est pas parce qu'un élu a une lubie et un comportement jupitérien qu'il faut changer les choses ; la statue est implantée dans un lieu de passage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 40.

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU